1 ? AVR 2023 Publié le ID: 971-219711058-20230330-162023-DE

#### **GUADELOUPE**



VILLE DE BASSE-TERRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Session Ordinaire du 30 MARS 2023

Délibération affichée

Effectif du Conseil

33

Présents

18

Absents et Excusé(es)

09

Procuration(s)

06

N° d'ordre : 16/2023

Domaine d'intervention : 7.5/Subventions

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi trente du mois de Mars , à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-quatre Mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André

La convocation a été affichée en Mairie, le 24 Mars 2023.

PRESENTS: M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 2 me Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 5ème Adjoint; - M. BOYAU Alex, 6è Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 7ème Adjoint; - M. GENDREY Roland, 8 tme Adjoint : - Mme OTTO Julie, 9 tme Adjoint : - M. CARRIERE Pierre , 9 tme Adjoint : - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier; - Mme LINON Gladys; - M. ISSA Jean-François; - Mme LACROIX Jenia; - M. REJON Philippe; Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: - M. RUART Alex, 4 that Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) : - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) : - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) : - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly (procuration donnée à M. ATALLAH André): - M. PERAIN Franck (procuration donnée à Mme LACROIX Jénia); - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François).

ABSENTS: Mme LAQUITAINE Liliane : - Mme RENE-GABRIEL Murielle : - Mme PENCHARD Marie-Luce : - M. EUGENE-SALZEDO Willy : - M. PROCIDA Robert : - Mme GUILLAUME Myriam : - Mme GAUTHIEROT Franciane: - M. BROLIRON Jean-François; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 18 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE MISE EN SECURITE DĒ L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE.

Publié le

1 7 AVD 2023 ID: 971-219711058-20230330-162023-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 · DELIB Nº 16/2023 · REF : 7.5/Subventions «DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE « MISE EN SECURITE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE»

#### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la numérisation des services et la dématérialisation se sont accrus dans notre collectivité, afin d'améliorer l'efficacité des procédures en interne et ainsi assurer un service public acceptable.

Cependant, notre cyber sécurité qui protège notre système d'information est très vulnérable au regard des risques encourus : piratage, hameçonnage et rançonnage.

Face à ces risques, la Ville de Basse-Terre peut à tout moment perdre la maîtrise des données dématérialisées.

Cette menace plane tous les jours sur notre réseau dans le contexte de cyber attaque Il est donc impératif de sécuriser notre système informatique.

Le coût total de cette opération est de 57.356,12 € dont les modalités de financement se répartissent comme suit :

Postes de dépenses	Montants HT	<u>Financeurs</u>	Montants HT
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Basse- Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le courrier de demande subvention de la ville de Basse-Terre au Conseil Régional du 24 octobre 2022;

VU le courrier de réponse du Conseil Régional du 21 novembre 2022 :

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 16/2023 - REF : 7.5/Subventions

« DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE « MISE EN SECURITE DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE»

## DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 24 VOIX dont 6 PROCURATIONS: (RUART Alex - LESTIN Léna : - TABAR Patrice : - NIRRELEP-MONLOUIS Maddly : - PERAIN Franck : - GEOFFROY Luidji).

<u>ARTICLE 1</u>: DE VALIDER le projet de « mise en sécurité l'infrastructure informatique » tel que présenté à l'exposé des motifs visé ci-dessus, conformément aux modalités du tableau ci-après :

Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Bosse- Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

<u>ARTICLE 2</u>: DE VALIDER le plan de financement de ce projet selon les modalités du tableau ciaprès:

Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT
Acquisition de serveurs Infrastructure	38 106,27	Conseil Régional	17 206,00
Migration des bases de données	19 249,85	Ville de Basse-Terre	40 150,12
TOTAL	57 356,12	TOTAL	57 356,12

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.télérecours fr.</u>

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 31 Mars 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Mair

ndré ATALLAH

Et/ou la petification le

Le Maire

\$

André ATALLA